



Communiqué de la CGT Fonction Publique

La présentation du rapport "*La Force de l'Égalité*" de la députée Descamps-Crosnier sur les inégalités femmes-hommes dans la Fonction Publique a été une nouvelle occasion pour la CGT de rappeler à la ministre de la Fonction publique ses propositions pour que cessent les inégalités.

Ce rapport conforte nos analyses sur les inégalités et présente 55 recommandations : rémunérations (les femmes touchent 19% en moyenne de moins que les hommes), carrière, conditions de travail, retraite...

Pourtant, l'accord unanimement signé en 2013 a le plus grand mal à être concrètement mis en oeuvre dans les administrations, établissements et collectivités malgré l'autosatisfaction de la Ministre.

En dépit des exigences de la CGT, la démarche intégrée n'est restée qu'un slogan. L'impact des réformes mises en oeuvre (parcours professionnel, carrière et rémunération et RIFSEEP) sur les inégalités n'a jamais été évalué.

Il y a urgence à revaloriser les filières à prédominance féminine pour appliquer la loi : "*un salaire égal pour un travail de valeur égale*". Les négociations sur les rémunérations auraient dû être l'occasion de revaloriser les grilles pour les filières à prédominance féminine.

La Ministre et les employeurs publics se sont autosatisfaits des avancées du quinquennat sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, elles se résument uniquement à des quotas pour les fonctionnaires qui occupent les plus hautes fonctions (Directions des Centres Hospitaliers ou autres services...).

Les employeurs publics en sont encore à se déclarer prêts à lancer des études, pourquoi pas ? Mais en urgence, commençons par résoudre les problèmes qui sont connus, documentés et analysés.

De plus, la pénibilité des métiers à prédominance féminine est niée (port de charges lourdes, postures pénibles, stress, horaires).

La ministre de la Fonction publique a même été jusqu'à parler de l'extinction de la catégorie "active". Pour rappel, celle-ci permet, en réparation, aux agentes et agents occupant des postes pénibles ou étant en horaire décalé et de nuit, de partir plus tôt à la retraite, leur espérance de vie étant réduite. Sa réponse de renvoyer au futur Compte Personnel d'Activité (CPA, qui a fait preuve de son inefficacité dans le privé, est inacceptable.

Ses propos démontrent à quel point les conditions de vie et de travail de nous toutes et tous ne sont pas le soucis de nos dirigeants. Et en plus, aucune proposition n'a été avancée sur la prévention !

Concernant les inégalités de retraite des femmes, la réponse de la Ministre n'est pas plus volontariste : "*ce sera long et compliqué*".

L'égalité est inscrite dans la Constitution : l'Etat employeur doit être exemplaire.

La Ministre a botté en touche en refusant un véritable plan d'action. En effet, elle se contente des 55 recommandations en affirmant que nombre d'entre elles sont déjà lancées.

Ce qui manque, c'est bien la volonté politique de mobiliser les moyens financiers pour accéder enfin à une égalité réelle.

La CGT continuera à se battre pour obtenir des engagements forts et contraignants pour l'égalité.

Assez de paroles, passons à l'action !!!

fichiers:



[Télécharger communique_fh_5_avril_2017.pdf](#) (233.32 Ko)

Public: [Egalité Femmes/Hommes](#)
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
